

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté de Promulgation n° 03-348-1925 les articles : 122, 124, 185, 187, 188, 251, 254, 310 de la loi de finances du 13 juillet 1925.

n° 03-348-1925

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
10 novembre 1925

Numéro JO  
n° 348 du 30/11/1925

Date du numéro  
30 novembre 1925

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication, des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

**Vu** la loi de finances du 14 juillet 1925, insérée au Journal officiel de la République française du 14 juillet 1925, page 5566,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Sont promulgués à la Côte française des Somalis, pour y être exécutés selon leur forme et teneur, les articles : 122, 124, 185, 187, 188, 251, 254, 316 de la loi de finances du 13 juillet 1925.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout et besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.